

* = champs obligatoires

1 IDENTIFICATION

> PROPRIÉTAIRE(S)

Personne physique 1

Madame

Monsieur

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Personne physique 2

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

> PERSONNE MORALE

Raison sociale* :

Numéro SIRET* :

Catégorie* :

Nature juridique* :

Représentant* :

Date de naissance* :

> COORDONNÉES

Adresse

Etage, appartement, porte :

Voie (rue de...)* :

Lieu-dit :

Code postal* :

Pays :

Numéro* :

Bis, ter (...) :

Boîte postale :

Commune* :

Contact

Téléphone fixe :

Courriel :

Téléphone portable* :

2 PROJET / VOLET 1 : DOSSIER

> ZONAGE, TYPE D'HABITAT

Maison isolée

Hameau

Zone urbaine

Lotissement

Zone péri-urbaine

> ADRESSE DU PROJET

Etage, appartement, porte :

Voie (rue de...)* :

Lieu-dit :

Code postal* :

Numéro* :

Bis, ter (...) :

Boîte postale :

Commune* :

> REFERENCES CADASTRALES

Section*

Numéro de parcelle*

Surface (en m2)*

3 PROJET / VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DU PROJET

> NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :
d'une demande de permis de construire pour une construction neuve
d'une demande de permis de construire pour une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
d'une modification du projet d'installation suite à une précédente conclusion négative (projet non conforme)

> MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet, si différent du propriétaire (bureau d'études, maître d'oeuvres...)

Nom :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Installateur, si connu (entreprise ou particulier)

Nom :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

Adresse :

Code postal :

Commune :

> CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Dans le cadre d'une réhabilitation, l'installation a-t-elle déjà fait l'objet d'un contrôle ?

Oui

Non

Si oui, merci d'indiquer le numéro de dossier :

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

Oui

Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

Oui

Non

Détail des éléments qui seront conservés :

Année de construction :

Type d'immeuble :

Maison individuelle

Local commercial

Immeuble collectif

Lotissement

Bâtiment industriel

Autres :

Nombre de logements :

Nombre de pièces principales* :

(au total)

Nota bene : En cas d'extension, merci d'indiquer le nombre de pièces principales après travaux. Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les «pièces principales» sont définies comme étant celles destinées au séjour, au sommeil ou à usage de bureau, par opposition aux «pièces de services» (cuisine, salle de bain, buanderie...).

4 PROJET / VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DU PROJET

Nombre de chambres :

Nombre d'Equivalents-Habitants* :

(nombre de pièces principales = nombres d'Equivalents-Habitants (EH))



Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base, quel est le nombre d'EH retenu ?

Nota bene : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

> USAGES DE L'IMMEUBLE

Type de résidence :

Principale

Secondaire

Autre :

Occupation :

Quelques jours/an

< 6 mois/an

> 6 mois/an

Permanente :

> MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Réseau :

Public

Mixte (public et privé)

Alimentation privée :

(préciser par quel moyen : puits, forage...)

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?

Oui

Non

Nota bene : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine.

Si oui, l'ouvrage est-il déclaré ?

Oui

Non

Nota bene : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

Usage :

Alimentation humaine

Alimentation animale

Arrosage

Autres :

Nota bene : la création d'une installation d'assainissement non collectif, à moins de 35 mètres d'un forage déclaré, n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

Numéro du point de livraison ou numéro de concession :

Nota bene : si le terrain est déjà desservi par le réseau d'alimentation en eau potable, merci d'indiquer ci-après le numéro du point de livraison ou le numéro de concession.

5 PROJET / VOLET 3 : INSTALLATION EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

> COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?

Oui

Non

Nota bene : si ce n'est pas le cas, une séparation sera obligatoirement à mettre en oeuvre.

> DISTANCES

L'installation projetée sera-t-elle implantée à moins de :

5 mètres d'une habitation

3 mètres d'un arbre

3 mètres d'une limite de propriété

35 mètres d'un captage pour l'alimentation en eau potable

Nota bene : il s'agit des distances d'implantation minimales recommandées, dans le cas où elles ne pourraient pas être respectées, le demandeur devra le justifier par écrit.

> CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Surface du terrain * :	m ²		Surface destinée à l'assainissement :		m ²
Pente du terrain :	Plat	Faible (< 5%)	Moyenne (5-10%)	Forte (>10%)	Surplomb
Terrain inondable :			Oui	Non	
Utilisation du terrain :					
Etat du terrain :			Paysagé	Sol nu	
Jardin potager sur assainissement :			Oui	Non	
Voie de circulation sur assainissement :			Oui	Non	
Construction sur assainissement :			Oui	Non	

> HYDROGEOLOGIE

Conformément au règlement du service (art 11), la réalisation d'une étude hydrogéologique est nécessaire.

Etude de sol :

Expertise hydrogéologique à la parcelle (à joindre à la présente demande) :

Bureau d'étude :

Année de réalisation :

Expertise particulière à la parcelle (à joindre à la présente demande) :

Bureau d'étude :

Année de réalisation :

Perméabilité :

Très faible (<10 mm/h)

Médiocre (10-30 mm/h)

Moyennement perméable (30-50 mm/h)

Sol perméable (50-200 mm/h)

Sol très perméable (> 200 mm/h)

Perméabilité mesurée :

mm/h

Appréciation de la nature du sol : Argileuse Sableuse Limoneuse

Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : Oui Non

Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté : Oui Non

(hors niveau exceptionnel des hautes eaux)

Nota bene : si c'est le cas, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

Hauteur de nappe : mètres

Observations :

Nota bene : mentionnez les informations qui vous paraissent utiles, et qui permettront au SPANC de faciliter l'examen du projet d'installation



IMPORTANT

La présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

INSTALLATIONS AVEC TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUE

Prétraitement et / ou traitement primaire :

Bac à graisses : 200 litres (eaux de cuisine) 500 litres (toutes eaux ménagères)
 Autre volume : litres Provenance des eaux :
Nota bene : ce dispositif est conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 mètres.

Fosse toutes eaux : Volume : litres
Nota bene : les ventilations primaires et secondaires doivent être conformes aux normes en vigueur.

Préfiltre (décolloïdeur) : Volume : litres
 Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Ne sais pas

Autre : Volume : litres

Toilettes sèches : précisez les moyens qui seront mis en oeuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

Nota bene : le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Traitement secondaire :

Traitement par le sol en place

Tranchées d'infiltration

Longueur : m | soit tranchée(s) x m
 Profondeur : m | Largeur : m

Lit d'épandage

Longueur : m | Largeur : m
 Surface : m² | Profondeur : m

Epandage par un massif reconstitué

Lit filtrant non drainé à flux vertical
 Lit filtrant drainé à flux horizontal
 Lit filtrant drainé à flux vertical
 Tertre d'infiltration
 Massif de zéolithe



Longueur : m
 Largeur : m
 Surface : m²
 Profondeur
 ou hauteur : m

INSTALLATIONS AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIERES AGREEES

Dénomination commerciale :

Numéro national d'agrément :

Titulaire de l'agrément :

Capacité de traitement :

Equivalents-Habitants (EH)

DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

Chasse automatique (chasse à auget, auget basculant) | Volume de la bâchée : Litres

Pompe ou système de relevage

Volume du poste :

Litres

Usages :

Eaux brutes

Eaux prétraitées

Eaux traitées

MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES (se référer à l'arrêté du 27 avril 2012)

Par infiltration dans le sol en place via le dispositif de traitement ou par :

Tranchée(s)

Infiltration

Irrigation

Longueur :

ml

soit

tranchée(s) x

m

Profondeur :

m

| Largeur :

m

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel

Fossé

Collecteur pluvial

Cours d'eau (rivière, ruisseau)

Retenue d'eau (étang...) avec continuité hydraulique

Propriétaire/gestionnaire :

S'il y a un réseau pluvial, indiquer le milieu récepteur à l'exutoire du réseau, si connu.

Propriétaire/gestionnaire :

Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

Profondeur :

m

| Diamètre :

m

- Copie de l'expertise hydrogéologique
- Copie de l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (si réalisée)
- Si l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière n'a pas été réalisée :
 - Plan de situation au 1/25 000
 - Plan de masse de 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
 - Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

En tant que propriétaire, vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅. Vous devez obtenir l'accord du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif).

Vous certifiez que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, vous vous engagez :

- A informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- A procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC ;
- A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- A assurer le bon entretien de votre installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et les cas échéants (filières agréées), à l'avis relatif à l'agrément publié au journal officiel ;
- A vous acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC ;
- Dans le cas où vous réalisez vous-même les travaux, à fournir une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC.

Fait à : _____, le _____

Signature

		TARIFS 2025			
		≤ à 20 EH		> à 20 EH	
TVA applicable : 10 %		Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Redevances					
A.1 Contrôle d'une installation neuve ou réhabilitée					
A.1.1	Forfait pour contrôle d'une installation neuve	239,09 €	263,00 €	572,73 €	630,00 €
A.1.2	Réduction pour non réalisation d'un projet	94,55 €	104,00 €		
A.1.3	Forfait pour contrôle de réalisation uniquement <i>(Contrôle de projet conforme réalisé par un autre organisme sur présentation du rapport ou par Réseau31 avant février 2013)</i>	94,55 €	104,00 €		
A.1.4	Redevance spécifique pour un avis sur la faisabilité réglementaire des installations d'assainissement non collectif <i>(exemple : dans le cadre des permis d'aménager)</i>	254,54 €	280,00 €	254,54 €	280,00 €

INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER

1) Vous retournez votre dossier dûment renseigné et accompagné des pièces demandées au Pôle contrôle de l'assainissement.

2) Instruction de votre dossier, contrôle de votre projet, rédaction et remise d'un avis sous 1 mois après réception.

3) Après avoir obtenu un avis favorable, lors de la réalisation des travaux, vous prenez rendez-vous aux coordonnées mentionnées ci-dessous pour faire procéder, avant le remblaiement des ouvrages, au contrôle de bonne exécution des travaux (délais d'intervention de 7 jours).

Ces deux contrôles font l'objet d'une redevance forfaitaire. En cas d'abandon du projet, et sur présentation d'un justificatif, vous pourrez bénéficier d'une réduction.

Tous nos tarifs sont consultables sur www.reseau31.fr.

RÈGLEMENTATION

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC. Le SPANC est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers. Pour plus de précisions concernant votre installation, téléchargez la plaquette «Comment réaliser une installation neuve ou réhabiliter son assainissement non collectif ?» en vous connectant sur www.reseau31.fr.

> Contacter le pôle Contrôle de l'Assainissement de Réseau31

afin de demander un lien de dépôt de votre dossier



3 rue André Villet
ZI Montaudran
31400 TOULOUSE

05 61 17 30 84

anc@reseau31.fr

Retrouvez nous sur :

www.reseau31.fr

